



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 7 mars 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (18) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESBOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (0)

Absents excusés (1) : GOUMBALLA Saloua

Secrétaire de séance : DESGARCEAUX Nathalie

2024-3-8

SUPPRESSION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2023-1-3 en date du 23/01/2024 relative à la création d'un emploi non permanent d'agent administratif à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires.

Considérant que ce poste ne correspond plus à un besoin de la collectivité

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE à compter du 01/04/2024 la suppression de l'emploi non permanent d'agent administratif à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires créé par délibération n° 2023-1-3 en date du 23/01/2024

Pour : 17

Contre : --

Abstention : 1 (DESNOS Claudine)

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
DESGARCEAUX Nathalie



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.